

**PST 2019-2024**

<b>VOLET INTERNE</b>	
<b>OBJECTIFS STRATÉGIQUES</b>	<b>OBJECTIFS OPÉRATIONNELS</b>
<i>O.S. 1. Optimiser la gestion administrative du CPAS</i>	<p><i>O.O. 1.1. Définir un nouveau concept d'accueil :</i></p> <p>1.1.1. ➤ Réorganiser la fonction d'accueil grâce à l'engagement d'un.e agent.e et l'acquisition d'un logiciel de traitement des courriers entrants et sortants (2020)</p> <p>1.1.2. ➤ Formaliser les procédures de recouvrement (2019)</p> <p>1.1.3. ➤ Assurer en CODIR un suivi mensuel des crédits budgétaires (2020)</p> <p>1.1.4. ➤ Développer et optimaliser le contrôle interne (2019)</p>
	<p><i>O.O.1.2. Améliorer la communication interne :</i></p> <p>1.2.1. ➤ Organiser semestriellement, sous la forme de comités spéciaux, des réunions de travail entre membres du CAS et travailleur.euse.s concernant la politique</p>

	<p>sociale menée et à mener par le CPAS (2020)</p> <p>1.2.2. ➤ Organiser chaque mois une réunion de rencontre (ajustement mutuel) des équipes sociales et administratives (2019)</p> <p>1.2.3. ➤ Charger le service du personnel d'organiser annuellement un temps de rencontre festif à destination des travailleur.euse.s (2020)</p>
	<p><i>O.O.1.3. Mise en place d'une veille « subside et subvention » :</i></p> <p>1.3.1. ➤ Désignation d'une personne chargée de collecter les informations concernant les subsides et subventions qui pourraient intéresser le CPAS (2020)</p>
<p><i>O.S.2. Valoriser et optimiser le patrimoine immobilier et mobilier</i></p>	<p>O.O.2.1. ➤ Associer les travailleur.euse.s sociaux à la réflexion touchant à la (re)valorisation et l'aménagement du patrimoine immobilier (2020)</p>

VOLET EXTERNE	
<p><i>O.S.3. Accorder une attention particulière à chaque citoyen</i></p>	<p><i>O.O.3.1. Renforcer l'autonomie des personnes fragilisées :</i></p> <p>3.1.1. ➤ Organiser l'espace dévolu à l'accueil des personnes venant au CPAS afin d'en faire un lieu favorisant la socialisation (2021)</p> <p>3.1.2. ➤ Organiser un lieu d'accueil temporaire (halte-garderie) pour les bébés (2022)</p> <p>3.1.3. ➤ Améliorer les possibilités, offres, infrastructures de transports intra communaux (2020)</p> <p><i>Lutter contre l'exclusion sociale &amp; l'isolement :</i></p> <p>3.1.4. ➤ Relocaliser le SIS hors du bâtiment central du CPAS / Permettre au SIS d'avoir un espace propre et indépendant d'autres services (para)communaux (2022)</p>
<p><i>O.S.4. Renforcer la cohérence de la politique sociale</i></p>	<p><i>O.O. 4.1. Développer une communication externe accessible :</i></p> <p>4.1.1. ➤ Communiquer via les différents canaux déjà existants (site web communal, page FB...) de manière</p>

	<p>simple et dans un respect absolu de la déontologie du travail social et du secret professionnel (2020)</p>
	<p><i>Collaborer avec des structures à finalité sociale :</i> 4.1.2. ➤ Renforcer les collaborations avec les structures, associations et institutions avec lesquelles nous partageons une même approche de l'action sociale et de ses finalités (coordination sociale, Commission Mixte Locale Fléron-Beyne-Soumagne, Service de Santé Mentale de Soumagne, Centre culturel... (2019)</p>
	<p><i>O.O.4.2. Encourager et soutenir les actions de solidarité :</i> 4.2.1. ➤ Participer activement aux manifestations organisées dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale. (2020)</p>
	<p><i>O.O.4.3. Soutenir l'AIS du Pays de Herve :</i> 4.3.1. ➤ Soutenir une politique active d'accès au logement par la participation à l'AIS du Pays de Herve (2020)</p>
<p><i>O.S.5. Promouvoir le Plan de Cohésion Sociale :</i></p>	<p>O.O.5.1. ➤ Participer à la définition des actions et projets du Plan de Cohésion Sociale (2020)</p>

- O.O.5.2. ➤ Participer aux réunions de suivi et d'évaluation du Plan de Cohésion Sociale (2020)
- O.O.5.3. ➤ Participer aux commission et sous-commissions Plan de Cohésion Sociale (2020)
- O.O.5.4. ➤ Participer activement aux manifestations organisées dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale (2020)